

NUCLÉAIRE

# Fessenheim : cap sur le démantèlement

Prenant acte du caractère irréversible de la décision imposée par l'État, la direction de la centrale nucléaire haut-rhinoise a précisé hier les étapes de la fermeture définitive du site. Le démantèlement proprement dit devrait commencer cinq ans après l'arrêt de la production et durer une quinzaine d'années.

**D**epuis sept ans, lors du traditionnel point presse « bilan et perspectives », les directeurs successifs de la centrale nucléaire de Fessenheim botaient en touche face aux questions relatives à une éventuelle fermeture anticipée. Il y a quelques semaines encore, EDF se refusait à préciser officiellement le calendrier des échéances à venir. Hier matin, c'est le directeur lui-même, Marc Simon-Jean, qui a spontanément présenté les « phases prospectives » de la fermeture.

## L'arrêt définitif repoussé

Jusqu'à présent, l'arrêt définitif de la production était envisagé, par EDF comme par l'État, pour « fin 2018-début 2019 ». Mais cet arrêt étant lié au démarrage de l'EPR de Flamanville – afin de respecter le plafonnement actuel de la capacité de production nucléaire de 63,2 GW –, Marc Simon-Jean préfère dès maintenant élargir cette fourchette temporelle jusqu'à « l'été 2019 ».

Mercredi, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a en effet indiqué que le calendrier de démarrage de l'EPR pourrait être affecté par un problème de soudures : 38 des 66 soudures du circuit secondaire d'évacuation de la vapeur du réacteur sont concernées par des « écarts de qualité ». L'ASN souligne qu'EDF ne sera pas autorisé à démarrer l'EPR tant que les solutions proposées pour résoudre ces problèmes n'auront pas reçu son feu vert.

La loi actuelle implique que Fessen-



Marc Simon-Jean, le directeur de la centrale nucléaire de Fessenheim, présentant hier matin, le bilan de l'année 2017 ainsi que les perspectives pour 2018. Et au-delà... PHOTO L'ALSACE

heim devra s'arrêter au moment du chargement du combustible dans la cuve de l'EPR, mais Marc Simon-Jean note également que des discussions sont en cours, entre l'État et EDF, pour prendre en compte plutôt la date de la divergence (le début de la réaction en chaîne dans le réacteur) et du couplage de l'alternateur au réseau, ce qui accor-

derait environ quatre mois supplémentaires. Quoi qu'il en soit, la centrale alsacienne continuera de fonctionner normalement, au maximum des capacités disponibles, jusqu'à son arrêt définitif. La direction espère être autorisée à redémarrer le réacteur n° 2 d'ici la fin du mois de mars (lire l'encadré) : cet arrêt,

## DÉCISION IMMINENTE POUR LE RÉACTEUR 2

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a indiqué hier qu'elle rendrait, dans « la première quinzaine de mars », sa décision sur le redémarrage du réacteur n° 2. Celui-ci a été mis à l'arrêt en juin 2016, après la découverte d'une anomalie sur un de ses générateurs de vapeur, fabriqué à la forge Areva du Creuset. Mardi, un groupe permanent d'experts, chargé de formuler des avis et recommandations pour l'ASN, s'est réuni pour étudier le dossier. La décision de l'ASN sera publiée avec le rapport du groupe permanent. Hier, le directeur de la centrale, Marc Simon-Jean, a exprimé sa « relative

qui dure depuis juin 2016, a plombé les résultats de l'an dernier, la production étant descendue à son plus bas niveau historique (5,807 TWh). « Mais la centrale avait réalisé trois de ses meilleures performances ces six dernières années, nuance Marc Simon-Jean, et si le réacteur n° 2 avait produit, 2017 aurait été une très belle année aussi. »

### Des améliorations jusqu'au bout

Le réacteur n° 1, lui, sera arrêté « après l'été », pour maintenance et recharge du combustible. Un exercice PPI (plan particulier d'intervention, conçu pour réagir en cas d'accident) sera organisé en juin, dans le périmètre passé récemment de 10 à 20 km. 35 des 36 prescriptions « post-Fukushima » ont déjà été intégrées, mais mal-

confiance ». Après l'avoir annoncé fin mars 2017, fin juillet, fin octobre, puis fin janvier 2018, EDF envisageait, jusqu'à mercredi, un redémarrage le 15 mars : l'échéance est désormais reportée au 31 mars, sur le site du gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE.

La tâche d'EDF se compliquerait si le réacteur ne redémarrait pas d'ici juin : la loi sur la Transition énergétique de 2015 prévoit en effet que si une installation nucléaire cesse de fonctionner pendant une durée continue supérieure à deux ans, « son arrêt est réputé définitif ». Mais le gouvernement peut décider de proroger cette durée de trois ans.

gré le prochain arrêt définitif, la dernière de ces améliorations de sûreté sera réalisée d'ici la fin de l'année.

De même, un quatrième « réexamen de sûreté » va être préparé dès 2018 : « Il s'agira de réfléchir aux règles en vigueur et à leur adaptation à la situation. Ce sera une première pour le parc nucléaire français, dans un périmètre réduit », note Marc Simon-Jean.

Ce réexamen de sûreté devrait en effet intervenir en pleine phase de « préparation de démantèlement », une phase qui durera cinq ans après l'arrêt définitif de la production ; il permettra notamment d'évacuer la totalité du combustible nucléaire (il faut compter trois ans), et se conclura par un décret de démantèlement.

Suivront quinze années de démantèlement proprement dit, au terme duquel le site sera retiré de la liste des installations nucléaires de base (INB) et pourra accueillir de nouvelles activités. L'ère atomique sera alors révolue du côté de Fessenheim. ■

OLIVIER BRÉGEARD

## Des effectifs décroissants dès 2019